

# **Prévoyance vieillesse 2020**

## **Retraite à la carte/ mécanisme d'intervention**

Doris Bianchi

Commission de politique sociale du PS,

11.12.2013

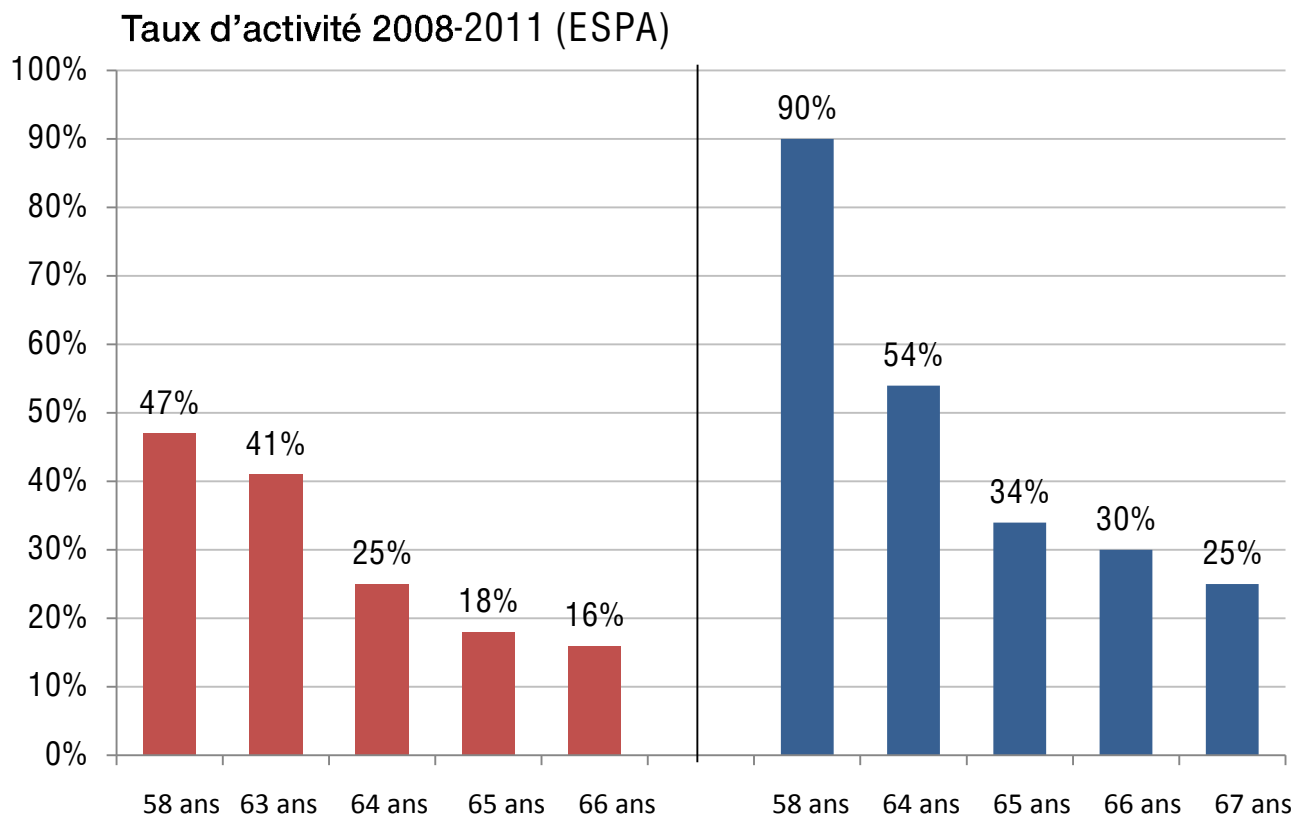
# Facteurs qui influent sur la retraite à la carte

---

- La situation de l'emploi des travailleurs/travailleuses âgés est différenciée et dépend du niveau de formation
- L'AVS n'offre guère de possibilités de retraite anticipée
- Les solutions de retraite anticipée dans le 2<sup>e</sup> pilier subissent une forte pression : seules les personnes qui touchent un bon salaire peuvent se le permettre
- On n'a guère enregistré de progrès concernant les solutions de retraite anticipée de branches

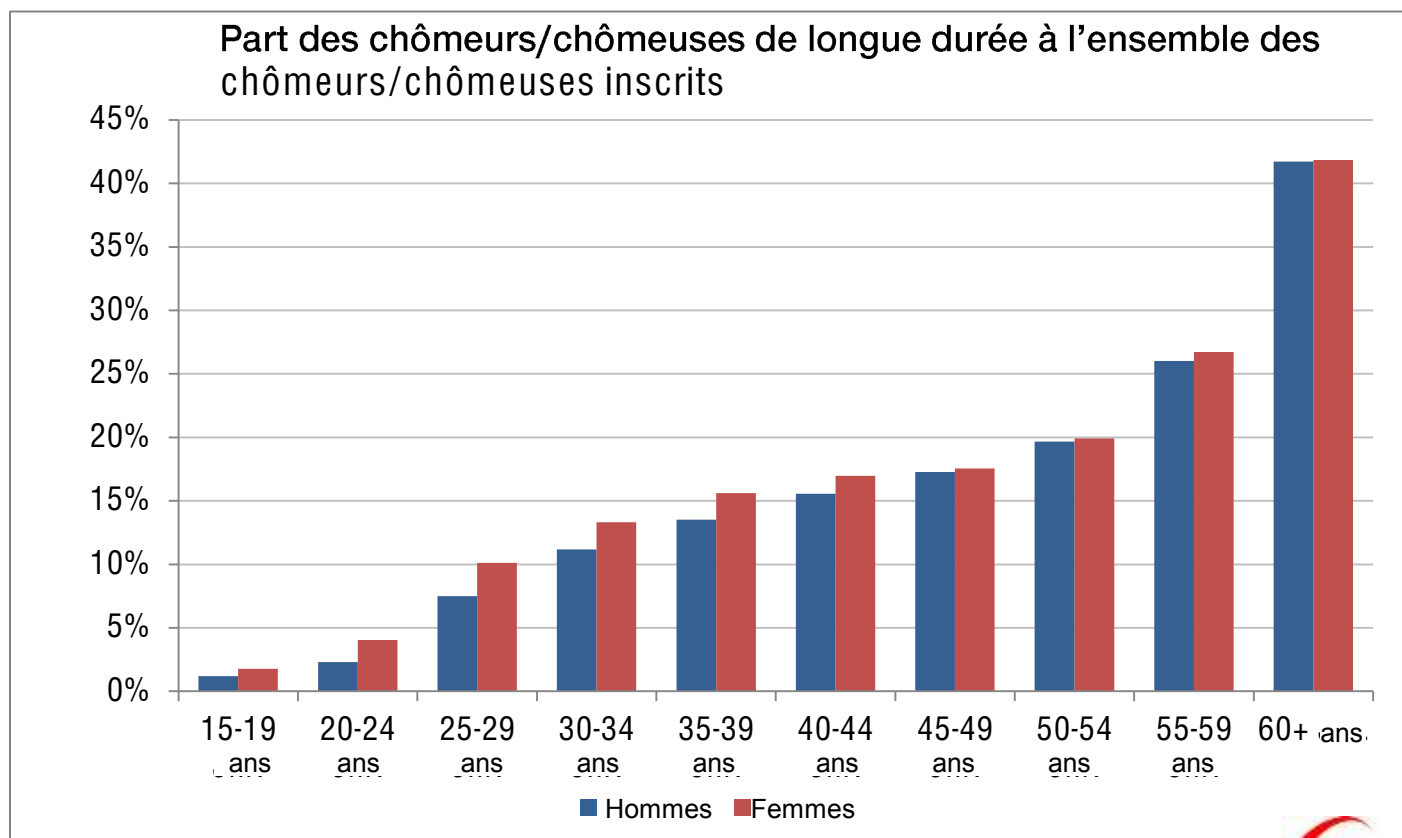
# Travailleurs/travailleuses âgés sur le marché du travail

- Le taux d'activité baisse à partir de 60 ans
- Femmes : plus faible participation au marché du travail



# Perte de l'emploi juste avant la retraite

- Une fois au chômage, les demandeurs et demandeuses d'emploi âgés ont du mal de trouver un emploi
- Les employeurs préfèrent les candidat(e)s plus jeunes



# Structure des personnes actives après 65 ans

---

- Les personnes au bénéfice d'une formation du degré tertiaire sont surreprésentées
- Les indépendant(e)s sont surreprésentés
- L'activité lucrative est poursuivie à un niveau très bas :
  - part importante de travail à temps partiel
  - nombre d'heures de travail par semaine des 65 ans et plus selon l'OCDE : femmes = 11 h ; hommes = 17 h

# Prévoyance vieillesse 2020 : propositions concernant l'âge de la retraite

---

- Âge de référence : 65 ans  
Relèvement progressif de l'âge de la retraite des femmes
- Fenêtre pour prise de la retraite : entre 62 et 70 ans
  - Possibilités de retraite anticipée ou ajournée
  - Taux de réduction moindres de l'AVS pour bas salaires avec longue durée de cotisation
  - Poursuite après la retraite de l'activité formatrice de rentes
- Possibilité d'une perception partielle de la rente

Le gain de flexibilité implique des risques !

# Effets

---

- Relèvement de l'âge de la retraite des femmes
  - Prolongation de la durée de cotisation pour une rente complète
  - Réduction de la durée de cotisation : économies de 1,11 Md
  - Malgré une situation sur le marché du travail moins bonne et une couverture moins grande au moyen de rentes
- Relèvement de facto de l'âge de la retraite de tout le monde
- Complexification

# L'âge de référence de 65 ans n'est pas fiable

---

- L'âge de référence de 65 ans est une grandeur mathématique qui correspond à la durée complète de cotisation
- Mais le rapport de travail ne dépend pas de la durée de cotisation
- L'âge de référence pourrait augmenter dans la fenêtre de 62 à 70 ans
  - Ou, de facto : celle/celui dont la durée de cotisation n'est pas complète ou ne dispose que d'un petit avoir de vieillesse dans le 2<sup>e</sup> pilier devrait travailler plus longtemps pour percevoir une bonne rente
  - Ou, selon la loi : pression des organisations patronales pour que l'âge de référence soit relevé

# Pression sur le niveau des rentes

---

- La poursuite de l'activité lucrative formatrice de rente comporte le risque que les rentes soient basses à 65 ans
  - Qui veut une rente décente devra travailler plus longtemps
  - À l'avenir, le niveau de la rente pourra rester bas à cause des possibilités de poursuivre une activité formatrice de rente
- Initiative AVSplus
- Le marché du travail offrira-t-il la flexibilité requise pour les modèles d'emploi prévus ? Et à qui ?

# Multiplés options pour sa retraite : trop complexe ?

- Les propositions de flexibilisation créent de nombreuses possibilités de prendre sa retraite : un grand besoin de conseils !

Alors que les caisses-maladie veulent devenir plus simples, les modèles de rentes de la prévoyance vieillesse deviennent plus compliqués....



**Votre assurance devrait vous faciliter la vie.**

Vos besoins sont individuels, nos produits sur mesure.  
Ciblez des solutions flexibles et un service personnalisé pour particuliers et entreprises. Informez-vous maintenant.  
[www.sympany.ch](http://www.sympany.ch)

**sympany**  
cap sur la différence

# Fonctionnement du mécanisme d'intervention

---

Le mécanisme d'intervention n'est pas un frein à l'endettement, mais une réduction et une hausse automatiques des dépenses et des recettes

- Règles de pilotage : le Fonds de compensation de l'AVS ne doit pas passer au-dessous de 70 % des dépenses annuelles
- Sanctions :
- 1<sup>ère</sup> étape : si les prévisions annoncent que le Fonds de compensation de l'AVS passera au-dessous des 70 % les prochaines années,  
→ projet de mesures de stabilisation
  - 2<sup>e</sup> étape : si le Fonds de compensation de l'AVS passe au-dessous de 70 %,  
→ suspension de l'indexation des rentes sur l'évolution des salaires et des prix (max. 5 %)  
→ hausse des cotisations de la même ampleur

# Un mécanisme d'intervention perfide

---

La 1<sup>ère</sup> étape est un exercice alibi :

- ou bien elle se fonde sur des prévisions pessimistes, ce qui revient à programmer un démantèlement social sans nécessité financière
- ou bien, si la situation financière de l'AVS est mauvaise, la 2<sup>e</sup> étape passera avant la 1<sup>ère</sup>

La 2<sup>e</sup> étape est une attaque contre l'indexation des rentes

- la suspension de l'indexation est la 1<sup>ère</sup> mesure automatique
- la hausse des cotisations est accessoire : de même niveau que les économies faites avec la suspension, un pour cent de salaire = plafond

Transfert vers les prestations complémentaires

# Critique du mécanisme d'intervention

---

## Attaque contre le niveau des rentes

- Pour les rentes courantes et futures, il n'y a aucune marge de manœuvre vers le bas, limitée à 5 % ou dans le temps

## Technocratie en lieu et place de démocratie

- Les réductions automatiques de prestations sociales jettent par-dessus bord les possibilités de participation démocratiques

## Constitutionnalité bancaire

- La législation conditionnée doit être proportionnelle

## Obstacle au progrès social

- Le mécanisme d'intervention n'est que de prime abord un instrument de stabilisation financière ; en réalité, il s'agit d'un frein social